

## Plan local d'urbanisme

### Bilan de la concertation

**Note liminaire :** la concertation conduit à des échanges alimentés par l'information.

Cette concertation a été organisée en 3 étapes :

- année 2009 : Recherches des idées-force pour l'élaboration du PADD. Réunions du Groupe de travail extra-municipal (GTEM),
- année 2010-2012 : 1 réunion publique et 2 expositions pour présenter le Diagnostic et le PADD, en cours d'élaboration et après accord des Personnes Publiques associées (PPA).
- année 2013 : 2 réunions publiques et une exposition de présentation des plans de zonage et des Orientations d'aménagement de Bouquet et du Mas Ravin (OA).

#### 1. Réunions

##### *A Groupe de travail extra-municipal (GTEM)*

###### Réunion du 10 janvier 2009

Réunion de collecte d'idées. 16 participants dont 5 élus. Une soixantaine d'idées ont été collectées couvrant tous les domaines. Certaines de ces idées ont été mises en oeuvre par la Municipalité, d'autres, une dizaine ont été ensuite intégrées dans le PLU.

###### Réunion du 30 janvier 2009

Réunion de collecte d'idées. 8 participants dont 4 élus. Une vingtaine d'idées nouvelles ont été collectées couvrant plus particulièrement le domaine de l'urbanisme.

###### Réunion du 12 février 2009

Classement des idées-projet.

###### Réunion du 19 février 2009

Analyse suivant avantages et inconvénients.

Conclusions pour servir de trame à l'élaboration du PADD.

##### *B Réunions publiques et expositions*

###### 12 juillet 2010

Objet : présentation du Diagnostic et du PADD

Exposition des projets de Diagnostic et PADD

15 visites et 10 remarques dont 2 d'intérêt général.

###### février 2012

Exposition des Diagnostic et PADD approuvés par les PPA.

4 visites et 4 remarques d'intérêt privé.

###### 31 mai 2013

Objet : présentation par l'Urbaniste du déroulement général du projet et du Diagnostic et du PADD

###### 17 juillet 2013

Objet : présentation par le groupe urbanisme du conseil municipal, du zonage et de l'Orientation d'aménagement de Bouquet et de Mas Ravin.

##### *Note d'information à diffusion générale*

le 19 juillet 2013 note en forme de compte-rendu des réunions publiques des 31 mai et 17 juillet qui figure en Annexe 1.

Exposition :

- pour le PLU, des plans de zonage, des Orientations d'Aménagement de Bouquet et Mas Ravin et du Règlement,
- pour l'eau potable, du Schéma directeur et du zonage de l'alimentation en eau potable,
- pour l'assainissement, du Rapport de synthèse du schéma directeur et de la carte de zonage d'assainissement.

Le détail des remarques, suggestions et questions exprimées par les habitants de Bouquet est donné en Annexe 2

## **2. Informations**

### *A Séances du conseil municipal*

#### Séance du 2 septembre 2009

Le Conseil municipal dans sa délibération a décidé la reprise de l'élaboration du PLU.

Cette délibération précise les modalités de la concertation.

#### Séance du 3 décembre 2009

Information sur l'état d'avancement du Projet et plus particulièrement du Diagnostic.

#### Séance du 3 juin 2010

Décision de lancer un appel d'offre pour choisir un Cabinet d'Urbaniste

#### Séance du 2 septembre 2010

Information sur l'état d'avancement du Projet et plus particulièrement du Diagnostic et du Plan de développement et d'aménagement durable (PADD).

#### Séance du 20 janvier 2011

Décision quant au choix de l'Urbaniste : Agence Urba pro

#### Séance du 8 décembre 2011

Débat sur le PADD après accord des Personnes publiques associées (PPA) sur ce document.

### *B Revue de la commune : la gazette*

Pour ce qui concerne l'élaboration du PLU, Gazette s'est fait l'écho à plusieurs reprises de l'avancement du Projet.

Gazette n° 1 (06/08) annonce l'exposition du PLU non encore approuvé, l'ouverture d'un registre de remarques et la prochaine tenue d'une réunion publique.

Gazette n°2 (10/08) rappelle les actions passées et les réunions à venir de la Commission extra-municipale.

Gazette n°3 (12/08) fait état du report de la première réunion du Groupe de travail extra-municipal (GTEM).

Gazette n°4 (04/09) indique l'avancement et les résultats des travaux du GTEM.

Gazette n° 7 (10/09) donne l'avancement du Diagnostic et du PADD.

Gazette n°9 (05/10) annonce la fin de l'élaboration du Diagnostic et du PADD.

Gazette n°10 (09/10) information sur la réunion publique du 12 juillet 2010 et l'exposition qui a suivi.

Gazette n°11 (12/10) informe du lancement de l'appel d'offre d'urbaniste

Gazette n°12 (04/11) informe du début des travaux par l'Urbaniste : Urba pro.

### *C Informations par l'Internet*

Le site internet de la Commune créé en 2010 a immédiatement été utilisé pour mettre en ligne des documents d'urbanisme d'une part le Diagnostic et le PADD. Ensuite ce fut les plans de zonage, les orientations d'aménagement de Bouquet et de Mas Ravin et enfin le Règlement.

Nous n'avons pas de compteur de visite pour connaître le nombre des internautes visiteurs.

### **3. Annexes**

- Annexe 1 Note d'information au sujet des OA de Bouquet et du Mas Ravin.
- Annexe 2 Tableau donnant l'analyse des remarques exprimées par les habitants de Bouquet
- Annexe 2 Détail des articles de la Gazette
- Annexe 3 Extraits des compte-rendus des réunions du conseil municipal

**Note d'information au sujet du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La Municipalité a convié la population à deux reprises pour présenter le projet de zonage et les orientations d'aménagement (OA) du PLU pour le hameau de Bouquet et pour celui du Mas Ravin.

Le 31 juin la première réunion a rassemblé environ 50 personnes. Au cours de cette réunion, en plus de vives critiques concernant la construction de plusieurs maisons sur le terrain même du Clos Cavalier, des remarques constructives concernant le projet de l'OA de Bouquet ont été enregistrées. Le Groupe urbanisme de la Mairie associé à l'Urbaniste en charge du PLU a pris en compte ces remarques.

Le 17 juillet devant 36 personnes, représentant les 6 hameaux de la commune, la révision du projet initial a été présentée.

**A Tout d'abord les buts et la procédure d'élaboration du PLU ont été précisés :**

- le PLU est un document d'orientation de l'urbanisation de la commune à moyen terme (environ 15 ans),
- La première tâche a été de cerner la réponse à la question : « quel avenir pour Bouquet dans 15 ans ? ».

La concertation tant au sein du Conseil municipal qu'au sein de la Commission extra-municipale a exploré un certain nombre de solutions possibles (zéro croissance, forte croissance, commune-dortoir du Grand Alès ...). C'est ainsi que la solution « Bouquet croissance raisonnée » a été retenue.

- L'expression de cette solution et les axes de développement correspondants ont été fixés dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le PADD a retenu trois orientations :

- Favoriser un développement urbain modéré, centré sur les hameaux existants,
- Préserver et valoriser l'environnement naturel et bâti, notamment les espaces agricoles,
- Renforcer l'attractivité économique de Bouquet notamment en favorisant une agriculture adaptée aux conditions locales.

En janvier 2011, une réunion publique suivie de l'exposition du Diagnostic (état des lieux) et du PADD ont été organisées pour la population. L'exposition a été visitée par 14 personnes.

En janvier 2012 une autre exposition a été organisée après l'approbation par les services de l'État du Diagnostic et du PADD, elle a été visitée par 8 personnes. A noter que dans ce PADD figure notamment le principe des schémas d'aménagement de Bouquet-village et du Mas Ravin.

- Après le PADD ce sont les cartes du zonage, qui définissent notamment les zones constructibles, agricoles et naturelles puis le Règlement qui prescrit les possibilités attachés à chaque zone.

**B La présentation de l'OA de Bouquet a été faite.**

- Une vue schématique du plan de masse de cette OA est donnée en annexe.

Ensuite, des questions ont été posées, qui pour la plupart, sont reprises ci-dessous, :

- Pourquoi construire à Bouquet ? : parce que Bouquet rassemble avec Le Puech les principaux équipements communaux : la Mairie, le Temple, l'Église et le Clos Cavalier et que ces deux hameaux regroupent la majorité de la population de la commune. Il nous a semblé logique de tenter de faire à Bouquet un premier pas vers un centre-village. A noter que nous avons prévu des constructions du même ordre de grandeur (5 maisons) aussi bien à Crouzet qu'à Mas Ravin.
- Pourquoi ne pas construire à Suzon ? : parce que la topographie des lieux ne s'y prête pas.
- Pourquoi ne pas construire à Saussine ? : parce que il faut préserver les vues tant vers le

hameau que vers le Mont Bouquet. Ces arguments valent également pour le Puech.

- Combien de maisons sont prévues ?, combien de famille par maison ? : il y aura 5 maison destinées chacune à une famille.
- Combien de parcelles sont concernées par cette opération ? : il y a 5 parcelles appartenant à 3 propriétaires.
- Avez-vous contacté les propriétaires ? : Nous n'avons pas contacté ces propriétaires, ni ceux de toutes les parcelles concernées par les intentions d'urbanisation figurées sur le zonage. En effet, les secteurs où sont proposé des constructions nouvelles sont déterminés par l'application du PADD et non par l'appartenance des parcelles à tel ou tel propriétaire. Si le propriétaire d'une parcelle ne veut pas vendre, libre à lui. Dans ce cas l'aménagement ne se fera pas. Les propriétaires ne sont en aucun cas forcés à vendre.
- Cela va doubler la population du hameau de Bouquet : Cette assertion est fausse. En effet en janvier 2011 (recensement de l'INSEE) la population permanente du hameau de Bouquet était de 39, et la population saisonnière était d'environ 16 personnes, soit un total de 45 personnes. Les 5 maisons comportant en moyenne (comme dans le reste de la commune) 2,4 personnes par maison représentent 12 personnes, soit une augmentation d'environ 20%.
- Comment financer cette opération ? : la façon la plus simple, et qui a été utilisée, par exemple, dans la commune de Garrigues-Sainte Eulalie (à 15 km à l'ouest d'Uzès) consiste à confier à un Aménageur la maîtrise du projet de l'OA. Lors de l'étude du PLU la commune prévoit cette opération d'ensemble dans ses documents d'urbanisme. L'Aménageur avec ces règles contacte les propriétaires et signe éventuellement des compromis de vente. L'Aménageur conduit les études d'ensemble du Projet concernant les parties communes ( les voiries-réseaux divers, espaces verts, ...) ainsi que le cahier des charges, très strict, pour la construction des maisons. Après achat des terrains et réalisation des VRD (alimentation et pose du réseau d'alimentation en électricité, alimentation en eau potable, collecte et traitement des eaux usées, collecte et évacuation des eaux de pluies (dans notre cas ce serait vers le Séguissous),...). L'Aménageur propose alors à la vente soit les parcelles à bâtir soit, s'il a la compétence de promoteur, des parcelles bâties.
- Qui sera le Maître d'œuvre ? : Il est impossible de le savoir à ce stade. Quant au Maître d'ouvrage ce pourrait être, si la solution de l'Aménageur était retenue, l'Aménageur lui-même.
- Comment sera traité le problème des eaux pluviales ? : ainsi qu'il est indiqué ci-dessus l'Aménageur aura la charge de collecter et d'évacuer les eaux pluviales vers le Séguissous. De plus chaque maison comportera une cuve de 10m<sup>3</sup> pour recueillir l'eau de pluie .
- Des ruines n'ont pas été retenues comme pouvant être reconstruites : Il est rappelé que la loi interdit de les considérer comme des constructions.
- N'y a t-il pas des problèmes d'alimentation en eau ? : Le réseau de distribution d'eau potable des parties centre et ouest de la commune est alimenté de deux façons : le forage des Coustettes et l'eau en provenance de Lussan. Si le débit du forage des Coustettes était insuffisant pour couvrir les besoins, il suffit de tirer plus sur l'eau de Lussan. De plus, ainsi que cela a été dit lors de la réunion du 31 juin, l'ensemble du réseau et des sources de production est suffisant jusqu'en 2040, ceci en prenant en compte les croissances de population indiquées dans le tableau ci-dessous :

	21/01/11	2025 (PLU)	2040
Populations	435 (177 INSEE))	485 (227)	539

Note : les chiffres entre parenthèse concernent les habitants permanents

- Ne faudra-t-il pas renforcer le réseau d'eau potable, à cause de ces 5 maisons neuves à Bouquet ? : non. En effet la partie nord-est du hameau de Bouquet est alimentée par une canalisation de 63 mm de diamètre largement dimensionnée pour pouvoir alimenter ces 5 maisons supplémentaires et même plus.

- Sera-t-il possible de réhabiliter des maisons existantes ? : si ces maisons sont à l'intérieur des hameaux cela devrait être possible, si ces maisons, sont dans la nature, cela risque d'être plus difficile. La réhabilitation de ruines est interdite par la législation.
- Que fait la commune pour accueillir des jeunes ? : C'est justement en pensant à l'accueil des jeunes que nous avons prévu sur l'ensemble de la commune des parcelles à construire de tailles modérées ; beaucoup plus petites, par exemple que celles des Fabrègues dont les superficies se répartissent entre 4000 m<sup>2</sup> et 9500 m<sup>2</sup>. Qui dit parcelles plus petites dit coût d'achat du terrain moindre.

### C La présentation de l'OA du Mas Ravin a été faite.

Il est à noter que les revêtements des façades seront de l'enduit et non de pierres apparentes, puisque ces maisons pourront avoir un aspect plus contemporain.. .

Il n'y a eu aucune question.

### Conclusion :

Par le présent document le Groupe urbanisme du conseil municipal a tenu à clarifier la situation afin de ne pas laisser courir des informations qui pourraient être non conformes à la réalité.

Pour le Groupe Urbanisme

Mme G Colledge et M P Monnier,

MM S Perles et J-P Séclé

étant empêchés

### Schéma d'orientation et d'aménagement du hameau du Mas Ravin



# Plan de masse de l'orientation d'aménagement du hameau de Bouquet



**Analyse des remarques, suggestions et questions des habitants lors des expositions**

	sans commentaire ou sans objet
	réponse positive
	réponse possiblement positive
	réponse négative
	peut être

	date	Nom	Remarques	Réponses au 01/08/13
1	26/07/10	H Pinatel	Le Schéma directeur de l'eau potable manque	il est joint dans l'exposition et sera pris en compte dans les annexes sanitaires.
2			les cônes de visibilité dans les hameaux non justifiés	Ils sont précisés dans le PADD et pris en compte dans le zonage (indice pp)
3			les maisons inondées non figurées	Les prescriptions du PPRI ont été intégrées dans le zonage
4			Il n'y a rien en ce qui concerne la qualité architecturale	Voir le PADD, le Règlement et les orientations d'aménagement (OA)
5	26/07/10	J Moons	Bouquet souhait de constructibilité des parcelles B0772 et B0972	Partie de la parcelle B0772 mis en zone 2AUb
6	29/07/10	M Le Bris	Je demande le classement en Ap de mes parcelles : Serre de la Font et Combettes.	Ces parcelles sont classées en A.
7	au des rema	F Le Bris	Saussine : souhait de constructibilité du haut des parcelles B0377 et B0378	Pour la parcelle 378 cela a été pris en compte., pas pour la 377
8	30/07/10	G Lamboray	Crouzet parcelle B1096 coupée en deux par le zonage ancien	Demande prise en compte dans le zonage actuel
9	16/07/11	L Bonnard-Boucher	Mas Ravin : souhait de constructibilité de notre parcelle C0690	Constructibilité prévue au PLU
10	20/07/11	N Chastanier	Mas Ravin : souhait de constructibilité parcelle C0761	Constructibilité prévue au PLU
11	14/02/12	Y Gouzerch	Mas Ravin : satisfait	sans commentaire
12	21/02/12	B Quintane	Crouzet : souhait de constructibilité des parcelles ZA0033 et ZA0021	Zone A, constructibilité possible pour agriculteur
13	23/02/12	J-C Auribault	non à l'urbanisation depuis le Clos Cavalier se raccordant aux Fabrègues	Ce raccordement Clos Cavalier vers Les Fabrègues, n'est pas prévu, voir l'OA de Bouquet
14	26/03/12	M Tchorikian	Crouzet souhait de constructibilité B0053 et 54	impossible, c'est une zone agricole
15	19/07/13	A Guessab	problème d'exploitation du réseau d'eau potable	problème réglé
16			Suzon : pas de construction excessif	la topographie du lieux impose d'arrêter toute nouvelle construction
17			Saussine : pas de construction excessif	Il y a une parcelle partiellement ouverte à la constructibilité ( B0377)



18	27/07/13	J Cassard	Aucune étude sérieuse sur l'offre et la demande de logement		Voir la partie démographie du Diagnostic
19			Bouquet : pourquoi ne pas considérer les parcelles B0806 et B0775 ?		Ce schéma n'est pas conforme au PADD
20	27/07/13	A Durand	Bouquet : Les constructions aggravent un problème d'eau		Cela est inexact. Voir le Schéma directeur de l'alimentation en eau potable
21			Bouquet : nous ne voyons pas la nécessité d'augmenter la population		Ce n'est conformes aux orientations du PADD.
22	27/07/13	M-A Saint Paul	Le Puech : souhait de constructibilité des parcelles B946, B1051 et en partie B1050, en tenant compte du cône de vision		Cela pourrait se concevoir
23	27/07/13	S Grandguillot	Mas Ravin : ne pas créer un espace public sur des terres agricoles		Un espace public à Mas Ravin, très limité entre tout à fait dans les objectifs du PADD.
24			Saussine : implication de 2 élus		Une maison neuve est prévue à Saussine
25			problème concernant la zone Aj		à préciser
26			Bouquet : un terrain déjà constructible		C'est au propriétaire de décider ce qu'il veut en faire : construire, vendre, statut quo ?
27	29/07/13	F Collette	un assainissement collectif est prévu		non, il a été étudié et abandonné à cause de l'augmentation du prix de l'eau qui en résulterait
28			Les Nougueyrets : un propriétaire veut vendre une parcelle en zone Az		sauf erreur ou omission, il n'y a pas de zone Az ni aux Nougueyrets, ni ailleurs.
29			problèmes d'eau		Comme la plupart des communes rurales, notamment du Gard, en été, du fait de l'augmentation très importante de la population, il est recommander de ne pas arroser les pelouses.
30	01/08/13	Th Lattard	la parcelle qui contient mon habitation est classée en A.		De nombreuses habitations sont disséminées dans la commune, très souvent en zone A, ces habitations sont désignées par « écarts »
31	01/08/13	J et Y Jouano	Pourra-t-on empêcher les propriétaires de construire pour leur propre compte ?		oui, très probablement
			Il faut renforcer l'autonomie de la commune au niveau de sa ressource en eau potable.		Ce serait utile, mais les coûts d'investissement donnés dans le Schéma directeur de l'eau potable sont démesurés.
32			opposition au zonage,		pourquoi ?
33			non à la mutilation du Clos Cavalier,		oui, le nouveau projet de l'OA de Bouquet, en a tenu compte
34	01/08/13	D de Bouteiller	non à la défiguration de la Commune de Bouquet		Quelle défiguration ?
35			non à la réalisation d'un projet non financé et flou.		L'OA de Bouquet est esquissé dans le document de présentation. Le degré de définition est surtout axé sur les principes, d'où un sentiment de flou, tout à fait légitime.
36			Saussine est protégé de nouvelles constructions		Non, il y a une maison neuve
37			Bouquet : pour l'OA, il y aurait un problème de voirie ?		à voir, le moment venu.

38	01/08/13	J Collette	problème de l'eau à Bouquet. Convention avec Lussan non pérenne ?		C'est un faux problème : - pour la non pérennité de la convention. En effet, le syndicat des eaux de Lussan a écrit qu'il assurerait les besoins en eau de Bouquet jusqu'en 2040. - Comme dans beaucoup de communes rurales du Gard, l'eau est précieuse, il ne faut pas la gaspiller.
39			Solution citerne de l'eau dépassée ?		NON. Après les inondations de 2009 des communes ont eu recours au citernage pour faire face aux besoins.
40			Pourquoi pas transférer l'OA de Bouquet sur les parcelles 806 et 775 ?		Ceci ne répondrait pas au souci du PADD de centrer les constructions nouvelles au plus près du centre ancien de Bouquet.
41	01/08/13	A Barbier	changement de zone pour les parcelles B851 et B852 de N au lieu de A précédemment (POS)		Ces zones en N résultent du souci de créer une barrière verte, justement en Bouquet et les Fabrègues pour contenir l'urbanisation.
42	01/08/13	D et G Royer	Saussine : la parcelle B368 classée en Ap ne permet pas de constructions pour notre activité agricole(élevage de chevaux)		Si « seules les installations nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisées »
43			Mas Saint Gély : la section B015 en N devrait être en A		Il y a dans cette zone de grandes surfaces déjà classées en A, faut-il en rajouter d'autres ?
44	01/08/13	B et R Tuccinardi	nous ne sommes pas pour des construction du type lotissement.		Nous non plus. Une lecture attentive de l'OA de Bouet, du zonage et du Règlement montre qu'il ne s'agit pas de lotissement, au sens habituel du terme, mais plutôt de la création d'un ensemble de maisons de village.
45					

**Plan local d'urbanisme**  
*Bilan de concertation*  
**Annexe 1 : Détail des articles de la Gazette**

Gazette n°1 juin 2008

Le PLU ;

Il est souhaitable que le futur Plan Local d'Urbanisme puisse être clairement compris et approuvé par tous. Dans la lettre déjà distribuée, nous expliquons les actions engagées à ce sujet par la Mairie. Elles sont résumées ici :

1. Exposition en Mairie des documents constitutifs du PLU, pendant tout le mois de juin, avec la possibilité pour chacun de noter ses suggestions sur un registre à la disposition de tous
2. Création d'un groupe de travail ouvert à tout volontaire pour trouver des solutions aux modifications à apporter.
3. Et une réunion publique qui présentera les conclusions de tous ces travaux.

L'objectif final est de concrétiser un projet d'intérêt général; durable, et respectueux de l'environnement

(M.Bigonnet)

Gazette n°2 octobre 2008

Le PLU (suite);

Bref rappel des événements passés :

- Le projet initial de PLU a reçu un avis négatif de la part de la Sous-préfecture et du Conseil Général (Les Personnes Publiques Associées : les P.P.A.). Ce document est donc à reprendre pour qu'il puisse à nouveau être présenté à ces organismes avec de bonnes chances de succès.
- A la suite de cet avis nous avons consulté Sud-Environnement qui a réalisé le projet initial. Le responsable de Sud-Environnement s'est engagé à nous fournir une aide et une collaboration - sous certaines conditions - pour faire aboutir le nouveau projet.
- Un groupe de travail a été créé pour reprendre ce dossier et le mener à son terme.
- Un plan d'action a été établi, en accord avec le Conseil Municipal, pour travailler en bon ordre et efficacement sur ce dossier.
- Une analyse des avis des P.P.A. ainsi que des fiches de concertation et des remarques de la population, recueillies lors de l'exposition du mois de mai dernier, est en cours.

Nous avons recensés une cinquantaine de demandes des P.P.A, ainsi qu'une cinquantaine de fiches de concertation, et une trentaine de remarques recueillies au cours du mois de juin, ce qui représente un travail important à réaliser avant de préparer la concertation avec la commission extra-municipale.

Sont inscrits à ce jour à la Commission extra- municipale :

Messieurs Barbier, Tuccinardi, Royer, Jouano, Colette, Souche, Coumoul, et Mme Grandguillot.

Cette liste n'est pas close, vous pouvez encore vous faire inscrire à ce groupe de Travail.

Tout ceci est un immense chantier auquel vous pourrez participer au travers de la concertation mise en place, et dont vous pourrez suivre l'avancement soit dans cette gazette, soit en vous informant à la Mairie (M Bigonnet).

Gazette n°3 décembre 2008

Le P.L.U (suite).

La 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail extra-municipal avait été programmée pour le jeudi 11 décembre 2008, mais, à cause de nombreuses défections, cette réunion a été finalement annulée et reportée au samedi 10 janvier 2009 à 18 h30 en mairie.

Nous vous encourageons à participer nombreux à cette première réunion extra-municipale et ce n'est pas trop tard pour vous faire inscrire en téléphonant à la mairie.

(M Bigonnet)

#### Gazette n°4 mars 2009

##### LE PLAN LOCAL D'URBANISME...

Le dossier avance bien : depuis le début de l'année, avec le Groupe de travail extra municipal (GTEM) nous avons eu quatre réunions de travail. Ces réunions se sont tenues en Mairie les : 10 Janvier (Séance de «brainstorming»), 30 Janvier (Suite du brainstorming), 12 Février (Classement des idées- projets) et 19 Février (avantages et inconvénients). A chaque réunion, les participants ont exprimé clairement quels étaient leurs souhaits, leurs projets, leurs idées, pour notre Commune, à l'horizon 2020.

Tout ce travail a abouti à l'heure actuelle à un ensemble d'idées de développement (164), regroupées en neuf pistes bien structurées, dont le pour et le contre de chacune a été bien réfléchi. Les orientations majeures de ces pistes vont constituer les critères de base de l'élaboration prochaine du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la Commune.

Le Conseil Municipal devra prochainement traiter ces orientations pour aboutir -in fine- au projet définitif d'aménagement et de développement durable. (Michel Bigonnet)

#### Gazette n°7 octobre 2009

##### Les travaux du P.L.U. 2 redémarrent

Suite aux consultations avec les habitants en début d'année (groupe de travail extra-municipal - GTEM) et à la délibération du Conseil Municipal relançant officiellement la préparation d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme, les travaux reprennent.

La première étape : l'élaboration du « diagnostic » (état des lieux de la commune) est déjà bien avancée, et il sera soumis prochainement au Conseil et à la DDE, à titre informel à ce stade, pour avis.

Par ailleurs, les grandes lignes d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) se dégagent, reprenant les souhaits exprimés lors des séances du GTEM. Il est évident, par ailleurs, que le projet sera largement conditionné par nos possibilités d'approvisionnement en eau (voir article sur l'eau potable).

La concertation avec la population sera poursuivie de la façon la plus large possible. Elle prendra la forme :

- d'expositions des documents d'urbanisme dans un premier temps (diagnostic et PADD) ;
- d'entretiens informels ou de réunions thématiques, qui pourraient intéresser différents groupes d'habitants, par exemple les agriculteurs, les propriétaires fonciers, ou encore les jeunes et les retraités ;
- de réunions publiques d'information ;
- à un stade ultérieur, de la diffusion des documents d'urbanisme, entre autres par le biais d'un site Internet dédié.

(G.Colledge et P. Monnier)

#### Gazette n°9 mai 2010

##### Avancement des travaux du plan local d'urbanisme

Un groupe de travail du Conseil Municipal vient de mettre les touches finales à deux documents, éléments-clé du futur PLU.

Il s'agit d'abord du Diagnostic, document volumineux dont l'étude et la rédaction ont coûté plus de six mois de travail. Cet « état des lieux » de la commune constitue une base de connaissances solide qui a permis ensuite l'élaboration d'une version encore provisoire du Plan d'aménagement et de développement durable. Ce projet de PADD repose assez largement sur des idées soulevées par le

Groupe de Travail Extra-municipal lors des séances de « remue-méninges » tenues fin 2008/début 2009.

Le PADD a pour but de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour la commune dans les années à venir. Afin de garantir la qualité de ce travail entrepris par plusieurs membres de l'équipe municipale, le PADD, ainsi que le Diagnostic, ont été soumis à plusieurs reprises pour avis et conseil informels à un chargé d'études d'urbanisme et d'aménagement de la DDTM, dont les remarques ont été prises en compte .

Par ailleurs, un contact a été pris avec le CAUE 30 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) afin de voir dans quelle mesure notre commune pourrait bénéficier de son expertise en matière d'aménagement et de développement.

Ces deux documents seront soumis sous peu aux habitants de la commune pour information et discussion. Une exposition aura lieu à la mairie et un registre sera ouvert pour les commentaires. Ces documents d'urbanisme pourront aussi être consultés sur le nouveau site web de la commune ([www.commune-bouquet.fr](http://www.commune-bouquet.fr)) dès que celui-ci sera opérationnel. (G Colledge.)

### Gazette n°10 septembre 2010

L'exposition du Plan local d'urbanisme

Suite à la conférence tenue le 12 juillet au Temple pour présenter les documents d'urbanisme destinés à servir de base au Plan Local d'Urbanisme, ces documents, à savoir le Diagnostic et le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable, ont été exposés à la Mairie pour permettre aux habitants de Bouquet d'en prendre connaissance en détail et de formuler leurs premières réactions dans un registre ouvert à cet effet.

L'exposition a aussi donné, à plusieurs membres de l'équipe municipale, l'occasion de rencontrer les visiteurs pour un large échange de vues sur le projet pour Bouquet.

Au total, 20 personnes ont visité l'exposition et 5 ont consigné leurs remarques – généralement favorables, d'ailleurs dans le registre. Ces remarques, ainsi que les propos échangés avec les conseillers « de permanence », serviront à alimenter les travaux plus détaillés qui vont suivre. Ceux-ci, vu leur technicité (documents graphiques, décisions concernant le zonage, rédaction de la réglementation, formalités administratives ...) vont être confiés à un urbaniste. Une procédure de consultation vient d'être engagée afin de choisir un bureau d'études connaissant parfaitement les conditions des petites communes rurales, y compris celles du milieu agricole.

Une première réunion de concertation avec les Pouvoirs Publics Associés, notamment le Conseil Général et la DDTM, est prévue courant septembre. Ce processus de consultation, à un stade encore préliminaire, est destiné à contrôler le bien-fondé de notre analyse et d'éviter un deuxième échec en aval . (G. Colledge)

### Gazette n°11 décembre 2010

Avec l'assistance de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), du Pôle aménagement du territoire, du Conseil général, ainsi que du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Gard, la commission d'urbanisme a rédigé et lancé la consultation des urbanistes pour la poursuite du PLU.

Les offres reçues sont en cours de dépouillement, une décision sera prise en tout début d'année prochaine. (P.Monnier)

### Gazette n°12 avril 2011

P.L.U.

Début des travaux de l'Urbaniste

Suite à la délibération prise au conseil municipal du 20 janvier, le Maire a signé le 18 mars un contrat avec l'agence Urba.pro de Sète pour l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), L'agence prendra comme base pour ses travaux le Diagnostic et le projet de PADD déjà présentés

aux habitants de la commune lors de la conférence-exposition au mois de juillet 2010.

Mme Bastienne Fleury, chargée d'études à Urba.pro pour notre commune, s'est rendue à Bouquet le 14 avril pour effectuer une visite détaillée des différents hameaux et territoires qui composent la commune, en compagnie de Gillian Colledge, représentante de la commission municipale d'urbanisme. Cet aperçu du territoire communal et de son paysage l'aidera notamment à préparer l'État Initial de l'Environnement.

En effet, parmi les tâches confiées à Urba.pro figurent notamment l'élaboration des études environnementales prévues par la nouvelle législation en vigueur, ainsi que des travaux de cartographie et le suivi des contacts avec les pouvoirs publics associés ( Conseil Général, DDTM...) Urba.pro travaillera étroitement avec la commission d'urbanisme et privilégiera une approche axée sur la concertation avec les habitants de la commune. Cette concertation se concrétisera par des réunions publiques, des expositions, des documents d'urbanisme au fur et à mesure de leur élaboration et éventuellement la participation a des ateliers de réflexion.

Il est prévu que les travaux se dérouleront sur à peu près 2 ans jusqu'à « l'opposabilité » du nouveau PLU, période qui pourra cependant varier en fonction de facteurs indépendants de la volonté tant de la municipalité que de l'agence d'urbanisme (nouvelles dispositions législatives, disponibilité de documents, délais de consultation ...). (G Colledge).

**Plan local d'urbanisme**

*Bilan de concertation*

**Annexe 2 : Extraits des compte-rendus des réunions du conseil municipal**

Département du GARD

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE de BOUQUET**

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 5 mars 2009**

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers qui ont pris  
part à la délibération : 11

Nombre de Votants : 11

Date de convocation:26/02/2009

Date d'affichage : 26/02/2009

L'an deux mille neuf et le cinq mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri PINATEL, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre SECLE. Serge PERLES. Michel BIGONNET. Nathalie LATTARD. Gillian COLLEDGE. Pierre MONNIER. Sylvie BARBIER. Sabine GRANDGUILLOT. Bérénice BERTHELOT. Anna VAN DEN BERG

Mme Nathalie LATTARD est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Décision de rouvrir l'étude du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Maire rappelle que le précédent conseil municipal avait arrêté le projet de PLU dans sa réunion du 3 mars 2008. Ce projet a reçu des avis négatifs des services de l'État et du Conseil Général.

Au cours de l'exposition en mairie qui s'est déroulée en juin 2008, de nombreuses remarques des habitants ont été consignées dans le registre prévu à cet effet. Enfin le groupe de travail extra municipal chargé de donner des orientations au projet de PLU a remis ses conclusions fin février.

Il convient maintenant de décider si l'instruction du projet actuel peut-être poursuivie avec des modifications mineures, ou s'il est nécessaire de modifier de façon majeure le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU arrêté.

Le conseil constate que le PADD doit être profondément modifié, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter le processus d'approbation et de remettre à l'étude le projet de PLU.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme, le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 2 septembre 2009**

Nombre de conseillers en exercice: 11  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers qui ont pris  
part à la délibération : 10  
Nombre de Votants : 10

Date de convocation:28/08/2009  
Date d'affichage : 28/08/2009

L'an deux mille neuf, le deux septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de BOUQUET se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre SÉCLÉ, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre SÉCLÉ. Pierre MONNIER. Serge PERLES. Michel BIGONNET. Sylvie BARBIER. Nathalie LATTARD. Henri PINATEL. Bérénice BERTHELOT. Sabine GRANDGUILLOT. Gillian COLLEDGE

Absente excusée: Ans VAN DEN BERG

Mme Sabine GRANDGUILLOT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Reprise de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et L.300-2 ;

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de lancer la procédure d'élaboration du PLU, notamment pour élaborer un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour les années à venir.

Il rappelle ci-après les principaux objectifs poursuivis par la municipalité et précise que les orientations générales du PADD devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant que le Conseil Municipal ne se prononce sur l'arrêt du projet de PLU.

Il précise également qu'il ya lieu de définir les modalités de la concertation publique conformément à l'article L.300-2-1-a) du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par neuf voix pour et une voix contre :

1. de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal, selon les modalités définies aux articles L.123-6 à L.123-12 du Code de l'Urbanisme ;
2. de fixer les modalités de la concertation publique associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ;



Ces modalités seront adaptées à l'avancement et à l'importance du projet. Elles pourront être différentes selon les phases de l'étude.

Notamment :

- information de la population par voie de presse et affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage ;
- mise à disposition d'éléments (documents et plans d'études) relatifs aux objectifs communaux avec la possibilité de consigner les observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet aux heures d'ouverture de la mairie (boîte à idées) ;
- rencontre du maire ou du maire adjoint délégué à l'urbanisme pour toute personne qui en fera la demande, aux heures habituelles de permanence des élus ;
- information du public par les journaux locaux, bulletins municipaux, brochures, lettres, expositions et autres ;
- réunions publiques

De solliciter l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, en vue d'obtenir une compensation financière pour couvrir les dépenses entraînées par les études et l'établissement des documents nécessaires à l'élaboration du PLU ;

3. que, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Urbanisme, les présidents des organes délibérants des collectivités publiques, des établissements publics, des organismes associés et des associations agréées ainsi que les maires mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L.123-8 ou leurs représentants, seront consultés par le Maire à chaque fois qu'ils le demanderont pendant la durée de l'élaboration ;
4. de demander à ce que les services de l'Etat soient associés ;
5. de demander, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la direction départementale de l'Équipement soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour l'assister et la conseiller en tant que de besoin pendant toute la durée de la procédure ;
6. de donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du PLU ;
7. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 202, exercice 2009) en section d'investissement et que les dépenses donneront droit aux attributions du Fonds de compensation pour la TVA.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet ;
- au président du conseil régional ;
- au président du conseil général ;
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;

- au président de l'établissement public chargé du suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- au président de l'établissement public chargé de l'élaboration du SCOT limitrophe de la commune.

Conformément à l'article R.130-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise pour information au Centre régional de la propriété forestière.

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture d'Alès et de l'accomplissement de l'ensemble des formalités prévues au premier alinéa de l'article R.123-25.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme, le Maire.

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 3 décembre 2009**

Nombre de conseillers en exercice: 9  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de conseillers qui ont pris  
part à la délibération : 11

Date de convocation : 18/01/ 2011  
Date d'affichage : 18 /01/ 2011

L'an deux mille neuf, le trois décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de BOUQUET se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre SÉCLÉ, Maire.

Étaient présents: Jean-Pierre SÉCLÉ. Pierre MONNIER. Nathalie LATTARD. Bérénice BERTHELOT. Ans VAN DEN BERG. Henri PINATEL. Serge PERLES. Gillian COLLEDGE. Sylvie BARBIER.

Absents excusés: Michel BIGONNET. Sabine GRANDGUILLOT  
Procuration de M. Michel BIGONNET donnée à Mme Gillian COLLEDGE  
Procuration de Mme Sabine GRANDGUILLOT donnée à M. Serge PERLES

Mme Sylvie BARBIER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente :

Les conseillers municipaux présents ne font pas de remarque sur la rédaction du compte-rendu de la précédente réunion et le signent.

M. le Maire ouvre la séance et note les questions diverses.

**1) Diagnostic du PLU**

Mme Gillian COLLEDGE et M. Pierre MONNIER informent le Conseil qu'ils ont rencontré M. Bruno POUGET, chargé d'études urbanisme et aménagement à la D.D.E., pour lui présenter, à titre informel, le projet de diagnostic du Plan Local d'Urbanisme. Ils indiquent de plus, que ce projet a été bâti sur un canevas précis communiqué par la D.D.E.

M. POUGET trouve ce diagnostic bien documenté et fait quelques remarques, notamment sur le fait que l'analyse par hameaux serait plus pertinente qu'une analyse par thèmes.

La Commission d'urbanisme informe le Conseil que le diagnostic du P.L.U. sera terminé vers le 15 février et que la rédaction du P.A.D.D. et du schéma d'orientation seront alors entreprises.

M. le Maire répond que cette commission devait se réunir le 15 novembre mais qu'elle a été annulée suite à son hospitalisation. Dans la mesure du possible, il prendra date avant le 15 janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 heures.

Le Maire

Jean-Pierre SÉCLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 3 juin 2010**

Nombre de conseillers en exercice: 11  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de conseillers qui ont pris  
part à la délibération : 9

Date de convocation: 27/05/2010  
Date d'affichage : 27/05/2010

L'an deux mille dix et le trois juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SÉCLÉ, Maire.

Etaient présents : Serge PERLES. Nathalie LATTARD. Pierre MONNIER. Sylvie BARBIER. Bérénice BERTHELOT. Gillian COLLEDGE. Henri PINATEL. Ans VAN DEN BERG.

Absents excusés : Sabine GRANDGUILLLOT. Michel BIGONNET.  
Procuration de Mme Sabine GRANDGUILLLOT donnée à M. Pierre MONNIER.  
Procuration de M. Michel BIGONNET donnée à Mme Gillian COLLEDGE.

**Objet : Appel d'offre public pour le choix d'un urbaniste pour aider à la finalisation du plan local d'urbanisme :**

Le groupe de travail urbanisme, après avoir rédigé le projet de diagnostic et l'avant projet de PADD ont présenté ces documents à l'ingénieur de la DDTM pour avis. Après concertation, il ressort que ces projets sont bien présentés et de bon niveau, mais manquent de tournures urbanistiques.

Après avoir considéré que le travail du Conseil Municipal est de définir la politique et un projet pour le village, la Commission ressent le besoin de faire appel à un urbaniste pour la rédaction de la suite des documents (schéma d'orientation, rapport de présentation, règlement et zonage).

Après mise au point des documents déjà existants, une réunion publique et une exposition seront organisées pour recevoir l'avis des habitants.

Le solde du marché avec Sud Environnement se posant, M. le Maire s'informerait des dispositions à prendre à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour procéder à un appel d'offre public.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme, le Maire.

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 2 septembre 2010**

Nombre de conseillers en exercice: 8  
Nombre de conseillers présents : 8  
Nombre de conseillers qui ont pris  
part à la délibération : 10

Date de convocation : 18/01/ 2011  
Date d'affichage : 18 /01/ 2011

L'an deux mille dix, le deux septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de BOUQUET se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre SÉCLÉ, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre SÉCLÉ. Gillian COLLEDGE. Pierre MONNIER. Michel BIGONNET. Sylvie BARBIER. Bérénice BERTHELOT. Nathalie LATTARD. Serge PERLES.

Absents excusés: Mme Sabine GRANDGUILLOT. Mme Ans VAN DEN BERG. M. Henri PINATEL.  
Pouvoir de Mme Ans VAN DEN BERG donné à M. Serge PERLES.  
Pouvoir de Mme Sabine GRANDGUILLOT donné à M. Jean-Pierre SÉCLÉ

Melle Bérénice BERTHELOT est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente :

Les conseillers municipaux présents ne font pas de remarque sur la rédaction du procès-verbal de la précédente réunion et le signent.

1) **Questions diverses**

• **P.L.U.**

Mme Gillian COLLEDGE fait part au Conseil de l'avancement du projet pour le P.L.U. Une rencontre avec le Conseil Général, la D.D.T.M. et les personnes publiques associées est prévue pour fin septembre afin de leur présenter le projet de diagnostic et de PADD.

Mme COLLEDGE nous informe aussi que le CAUE nous propose une aide pour la rédaction du cahier des charges à envoyer aux bureaux d'études pour la suite de l'élaboration du P.L.U.

Le site internet de la commune sera étoffé pour fournir aux habitants une offre plus complète pour leur information.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 20 Janvier 2011**

Nombre de conseillers en exercice: 11  
Nombre de conseillers présents : 7  
Nombre de conseillers qui ont pris  
part à la délibération : 7

Date de convocation: 18/01/ 2011  
Date d'affichage : 18 /01/ 2011

L'an deux mille onze et le vingt janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué en urgence, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre SÉCLÉ, maire.

Étaient présents : Pierre MONNIER. Nathalie LATTARD. Gillian COLLEDGE. Serge PERLES. Ans VAN DEN BERG. Bérénice BERTHELOT.

Absents excusés : Sabine GRANDGUILLOT. Michel BIGONNET

Absents : Henri PINATEL. Sylvie BARBIER.

Pouvoir de Mme Sabine GRANDGUILLOT donnée à M. Serge PERLES

Pouvoir de M. Michel BIGONNET donné à Mme Gillian COLLEDGE.

M. Serge PERLES est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Elaboration du P.L.U. : choix de l'urbaniste**

Mme Gillian COLLEDGE présente le document de synthèse des propositions des trois urbanistes qui ont répondu à l'appel d'offre.

Après avoir entendu cette présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du choix de l'urbaniste « Agence Urba Pro » faite par la commission selon les critères d'attribution énoncés dans les documents de consultation.

Monsieur le Maire précise que la commune étant intégrée dans la zone Natura 2000, une étude d'incidence du PLU sur l'environnement pourrait être demandée, ce qui amplifierait le coût de celui-ci.

Melle Bérénice BERTHELOT s'étonne du prix proposé par les urbanistes, de l'ordre de 25.000 €. Mme Gillian COLLEDGE explique que les contraintes actuelles notamment en matière d'environnement justifient de tels montants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le Maire.

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 8 décembre 2011**

Nombre de conseillers en exercice: 8  
Nombre de conseillers présents : 7  
Nombre de conseillers qui ont pris  
part à la délibération : 9

Date de convocation : 18/01/ 2011  
Date d'affichage : 18 /01/ 2011

L'an deux mille onze, le huit décembre, à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, après convocation légale, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge Perles, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Présents : Nathalie Lattard, Sabine Grandguillot, Bérénice Berthelot, Gillian Colledge, Sylvie Barbier, Pierre Monnier, Serge Perles.

Absents excusés : Jean-Pierre Séclé, Ans Van den Berg, Michel Bigonnet.

Absent : Henri Pinatel

Pouvoir de Michel Bigonnet donné à Gillian Colledge

Pouvoir de Ans Van den Berg donné à Serge Perles.

Mme Nathalie Lattard est nommée secrétaire de séance.

**1) Débat sur le PADD après réunion avec les personnes publiques associées.**

Débat sur le document finalisé.

Une première remarque sur les zones limites d'urbanisation : Elles définissent uniquement une possibilité d'urbanisation.

Mme Sabine Grandguillot remarque que la zone de préservation des haies vives n'englobe pas les terres agricoles du Mas Ravin et de la Valus. Elle demande également, comme sur le reste de la commune que soient renforcés les itinéraires de randonnée dans le même secteur.

Mme Gillian Colledge indique que le PADD détermine la politique de la commune en matière d'urbanisation et de gestion du territoire, mais que l'on tiendra compte de ces deux remarques pour la suite.

Les Personnes Publiques Associées ont fait remarquer qu'il serait judicieux de profiter de ce nouveau PLU pour envisager d'équiper la commune en assainissement collectif, d'une part pour améliorer la situation dans les hameaux et d'autre part pour développer une urbanisation moins gourmande en surface. Ce principe a été retenu dans le PADD notamment pour Bouquet et Le Mas Ravin.

Bérénice Berthelot met en garde contre le peu d'attractivité dans une commune comme la notre pour de futurs propriétaires, de terrains de moins de 1200m<sup>2</sup>.

M. Serge Perles remarque également que la nécessité d'élaborer un Schéma Directeur d'Assainissement avant de doter la commune d'un dispositif collectif retarderait de façon trop importante l'ouverture à la constructibilité de certaines zones et qu'il faudra donc passer par des solutions intermédiaires.

La commune se rapproche de Lussan pour proposer un développement harmonieux des hameaux de Vendras et de Cruzet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire